



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 22217

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité les principales mesures prises par le Gouvernement afin de venir en aide aux bassins d'emplois le plus en difficulté.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'état des principales mesures prises par le ministère afin de venir en aide aux bassins d'emploi les plus en difficulté. Le Gouvernement est conscient des enjeux sociaux et économiques liés à l'indispensable accompagnement des mutations économiques et à la revitalisation des bassins d'emploi sinistrés. Outre une mission globale d'ouverture et de suivi qui a été confiée à la mission interministérielle sur les mutations économiques, le Gouvernement a décidé d'un certain nombre de contrats de sites. Ce fut le cas lors du CIADT du 26 mai dernier au profit notamment de la filière textile, des sites touchés par l'indispensable restructuration de GIAT Industrie et de bassins d'emploi comme ceux de Longwy, Romorantin Salbris et Tarbes. Le Gouvernement attend de ces contrats une mobilisation autour des administrations de l'Etat de toutes les énergies des collectivités territoriales concernées et des partenaires socio-économiques, et une revitalisation durable des sites bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22217

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5737

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2495